

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 juin 2010

L'an **deux mille dix le 17 juin**, à 20 heures et 45 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne GUIDEZ, Maire.
Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Etaient présents :

Mme GUIDEZ, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT,
Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA,
M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme MERCIER, M. BOYER, Mme
GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

Formant la majorité en exercice

Madame le Maire lit les procurations :

M. DELAUNAY	à	M. HUDAULT
M. LOCHARD	à	MME TACHAT
Mme CANTAREL	à	Mme ACEITUNO
Mme du CAURROY	à	Mme GILLY

Absentes excusés :

Mme FIRON
Mlle BLET

Mme YVE est élue secrétaire de séance.

Procès verbal du compte-rendu du 25 mars 2010 :

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a signées en vertu de la délégation qui lui a été attribuée :

- 2010 – 15 – De signer un contrat d'engagement avec M. Javier CASTELLO-BORDES dans
Le cadre du spectacle de Tango Argentin « DUO PEREGRINATION » le
19 juin 2010 – pour un montant de 290,00 € -
- 2010 – 16 – De signer un contrat d'animation avec Monsieur Philippe LEGENDRE-
KVATER Auteur Illustrateur – pour un montant de 1 485,00 € TTC
- 2010 – 17 – De signer un contrat de maintenance informatique avec l'Agence Française
d'Informatique pour une redevance semestrielle de 390,02 € TTC
- 2010 – 18 – De signer l'avenant n°2 pour le lot 1 concernant l'enfouissement des réseaux et
l'aménagement de voirie de la rue Régnier
- 2010 – 19 – De signer un contrat d'engagement avec l'Association « SUN LIGHT ANIMATION »
Pour un montant de 600,00 €
- 2010 – 20 – De conclure les marchés de travaux concernant la réhabilitation de la cantine du
groupe scolaire du Pont de Bois pour un montant total HT de 106 902,18 €
- 2010 - 21 – De conclure le marché de travaux concernant la rénovation des menuiseries école
Maternelle – Sente des Vignes pour un montant HT de 31 519,20 €
- 2010 - 22 – De signer un contrat d'engagement avec l'association NOT'EN BULLES pour un
montant de 956.80 € TTC
- 2010 - 23 – De signer un contrat de location d'espaces sur véhicule publicitaire avec la société
INFOCOM-France, pour un montant de 2093.00 € TTC
- 2010 - 24 – De signer une convention pour la réalisation d'une fresque à la cantine du Pont de
Bois avec Mme CLERET, pour un montant de 850.00 €
- 2010 - 25 – De signer une convention de mise à disposition de matériel avec la Commune de
Breux-Jouy

1/ - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET COMMUNAL**Rapporteur : Mme ACEITUNO**

➤ Section fonctionnement

Recettes :

Chapitre	Intitulé	Titres émis	Produits rattachés	Total
013	Atténuations des charges	23 522.85 €		23 522.85 €
70	Produits des services	457 100.48 €	42 749.65 €	499 850.13 €
73	Impôts et taxes	2 326 859.30 €	21 570.73 €	2 348 430.03 €
74	Dotations subventions	1 678 229.64 €	31 558.62 €	1 709 788.26 €
75	Autres produits de gestion courante	125 832.17 €	1 376.26 €	127 208.43 €
76	Produits financiers	13.77 €		13.77 €
77	Produits exceptionnels	27 047.52 €		27 047.52 €
	Total exercice	4 638 605.73 €	97 255.26 €	4 735 860.99 €
	Résultat reporté			621 259.47 €
				5 357 120.46 €

Dépenses :

Chapitre	Intitulé	Mandats émis	Charges rattachées	Total
011	Charges à caractères général	1 268 978.88 €	118 304.55 €	1 387 283.43
012	Charges de personnel	2 294 858.49 €	56.00 €	2 294 914.49 €
014	Atténuations de charges	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestions courantes	399 782.96 €	13 747.41 €	413 530.37 €
66	Charges financières	70 466.57 €	62 095.72 €	132 562.29 €
67	Charges exceptionnelles	59 356.74 €		59 356.74 €
042	Opérations d'ordre	124 661.59 €		
	Total	4 218 105.23 €	194 203.68 €	4 412 308.91 €

Le budget à été réalisé à 95% en dépenses, et en totalité en recettes.

Par comparaison avec 2008, peu de variations.

Ont évolué toutefois :

En baisse :

- Recette droit de mutation
- Charges financières

En hausse :

- Revenus des immeubles
- Entretien des bâtiments (toiture école, peinture, intérieur cantine)
- Energie (grand froid plus hausse du prix du gaz)

Excédent de clôture de la section : 944 811.55 €

➤ Section d'investissement

Recettes :

Chapitre	Intitulé	Titres émis	rar	Total
13	Subvention	75 648.14 €	758 797.34 €	834 445.48 €
16	Emprunt	330 000.00 €		330 000.00 €
10	Dotations	490 187.12 €	1 951.00 €	492 138.12 €
165	Dépôts et cautions	912.00 €		912.00 €
040	Opérations d'ordre	124 661.59 €		124 661.59 €
	Total	1 021 408.85 €	760 748.34 €	1 782 157.19 €

Dépenses :

Chapitre	Intitulé	mandats émis	rar	Total
20	Immobilisations incorporelle	399.00€	56 974.15 €	57 346.15 €
21	Immobilisation corporelle	1 108 218.93 €	408 188.71 €	2 516 407.64 €
16	Emprunts	379 387.47 €	243.92 €	379 631.39 €
4581	Opération pour compte de tiers		14 800.00€	14 800.00 €
	Total exercice	1 488 005.40 €	480 179.78 €	1 968 185.18 €
	Déficit reporté			267 534.60 €
				2 235 719.78 €

Déficit de clôture de la section : 453 562.59 €

Excédent global du compte administratif : 491 248.96 € comprenant 153 084.71 € de provisions.

Madame le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les suffrages exprimés,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2009 arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		928 207.35	267 534.60			660 672.75
Affectations des résultats	306 947.88				306 947.88	
Opérations de l'exercice	4 412 308.91	4 735 860.99	1 488 005.40	1 021 408.85	143 044.47	
TOTAUX	4 719 256.79	5 664 068.34	1 755 540.00	1 021 408.85	449 992.35	210 680.40
Résultats de clôture		944 811.55	734 131.15			210 680.40
Restes à réaliser			480 179.78	760 748.34		280 568.56
TOTAUX CUMULES		944 811.55	1 214 310.93	760 748.34		491 248.96
RESULTATS DEFINITIFS		944 811.55	453 562.59			491 248.96

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus,

VOTE : Approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, Mr DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER,

Et 4 absentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

**2/ - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL –BUDGET
COMMUNE EXERCICE 2009 –
Rapporteur : Mme ACEITUNO**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité les suffrages exprimés,

ADOpte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2009 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

VOTE : Approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, Mr DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER,

Et 4 absentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

**3/ - AFFECTATION DU RESULTAT 2009 – COMMUNE
Rapporteur : Mme ACEITUNO**

Après examen du compte administratif 2009,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité les suffrages exprimés,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	323 552,08
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	621 259,47
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	944 811,55
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-734 131,15
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -)	280 568,56
Besoin de financement Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	453 562,59
AFFECTATION =C. = G. + H.	944 811,55
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	453 562,59
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	491248,96
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

VOTE : Approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, Mr DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER,

Et 4 absents : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

4/ - ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur : Mme ACEITUNO

Les titres concernés ont été émis en 2005/2006/2007.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les suffrages exprimés,

DONNE un avis favorable à l'admission en non-valeur des titres émis par la commune pour un montant total de 3 369.25 €.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget afin d'émettre un mandat de ce même montant.

VOTE : Approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, Mr DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER,

Et 4 absentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

5/ - PROVISIONS POUR RISQUES

Rapporteur : Mme ACEITUNO

Cette provision est une obligation suite au recours déposé au Tribunal Administratif par A.E.C.

A la demande de Mme ASSERE, Mme GUIDEZ rappelle les faits :

L'association A.E.C. a construit sur un terrain communal, moyennant 100% de subvention du Conseil Général les ateliers pédagogiques sente des vignes. Ceux-ci servaient à la scolarité des enfants accueillis à la maison d'enfants. Face a l'obligation de scolarisé l'ensemble des élèves dans le cursus ordinaire, les bâtiments ne sont plus d'aucune utilité et doivent revenir à la Commune.

Compte tenu du mode de financement, il nous semble que la rétrocession doit être gratuite, mais l'association ne l'entend pas de même et réclame 183 000 € d'indemnités.

Provision est faite pour faire face à ce risque.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de constituer la provision pour litiges d'un montant de 49 915.29 €,

Dit que les crédits budgétaires sont inscrits au budget supplémentaire de l'exercice 2010 :

En dépenses : article 6875
En recettes : article 15112

DIT que le montant total des provisions s'élève à 203 000.00 €.

VOTE : Unanimité

6/ - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 – COMMUNE

Rapporteur : Mme ACEITUNO

➤ Section fonctionnement

Recettes :

Résultat reporté	491 248.96 €
Proposition nouvelle	<u>- 6 776.00 €</u>
	484 472.96 €

Dépenses :

Dépenses réelles	129 672.96 €
Dépenses ordre	<u>354 800.00 €</u>
	484 472.96 €

➤ Section d'investissement

Recettes :

Opérations réelles	728 948.34 €
Opérations ordre	354 800.00 €
Affectation	<u>453 562.59 €</u>
	1 537 310.93 €

Dépenses :

Opération réelles	600 179.78 €
Solde reporté	<u>734 131.15 €</u>
	1 334 310.93 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité les suffrages exprimés,

ADOpte le budget supplémentaire de l'exercice 2010

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 334 310.93	1 537 310.93
FONCTIONNEMENT	484 472.96	484 472.96
TOTAL	1 818 783.89	2 021 783.89

SUREQUILIBRE EN SECTION D'INVESTISSEMENT CORRESPONDANT AUX PROVISIONS QUI S'ELEVENT, A CE JOUR, A LA SOMME DE 203 000.00 €

VOTE : Approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, Mr DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER,

Et 4 absents : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

7/ - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Rapporteur : Mme ACEITUNO

➤ Section d'exploitation

Recettes :

Réelles	62 855.73 €
Ordre	<u>31 165.30 €</u>
	94 021.03 €
Rattachement a l'exercice	30 000.00 €
Report exercice précédent	<u>112 202.33 €</u>
	236 223.36 €

Dépenses :

Réelles	2 980.14 €
Ordre	<u>68 423.09 €</u>
	71 403.23 €

Excédent de la section : 164 820.13 €.

➤ Section d'investissement

Recettes :

Réelles	20 882.31 €
Ordre	<u>68 423.09 €</u>
	89 305.40 €
Report exercice précédent	<u>169 858.31 €</u>
	259 163.71 €

Dépenses :

Réelles	41 680.60 €
Ordre	<u>31 165.30 €</u>
	72 845.90 €
Reste à Réaliser	<u>65 000.00 €</u>
	137 845.90 €

Excédent de la section : 121 317.81 €

Excédent global : 286 137.94 €

Madame Le Maire quitte la séance,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité les suffrages exprimés,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		112 202.33		169 858.31		282 060.64
Affectations des résultats						
Opérations de l'exercice	71 403.23	124 021.03	72 845.90	89 305.40		69 077.30
TOTAUX	71 403.23	236 223.36	72 845.90	259 163.71		
Résultats de clôture		164 820.13		186 317.81		351 137.94
Restes à réaliser			65 000.00			
TOTAUX CUMULES		164 820.13		121 317.81		286 137.94
RESULTATS DEFINITIFS		164 820.13		121 317.81		286 137.94

VOTE : Approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, Mr DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER,

Et 4 absentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

**8/ - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL BUDGET
EAU – EXERCICE 2009**

Rapporteur : Mme ACEITUNO

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les suffrages exprimés,

ADOpte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2009 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

VOTE : Approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, Mr DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER,

Et 4 absentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

9/ - AFFECTATION DU RESULTAT 2009 – EAU POTABLE

Rapporteur : Mme ACEITUNO

Après examen du compte administratif 2009,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les suffrages exprimés,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	52 617,80
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actifs	0,00
C. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
D 002 du compte administratif (si déficit)	112 202,33
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	164 820,13
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
E. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	186 317,81
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
F. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-65 000,00
Besoin de financement = E + F	0,00
AFFECTATION = D	164 820,13
Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du B.)	0,00
Affectation en réserves R1068 en investissement ((au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
Report en exploitation R 002	164 820,13
montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672) : 0;00	
DEFICIT REPORTE D 002	

VOTE : Approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, Mr DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER,

Et 4 absentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

10/ - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 – EAU POTABLE

Rapporteur : Mme ACEITUNO

Les crédits prévus sont destinés aux travaux de renforcement de canalisation rue de Baille et rue des Mares.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les suffrages exprimés,

ADOPTÉ le budget supplémentaire de l'exercice 2010 :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	326 317.81	326 317.81
Exploitation	164 820.13	164 820.13
TOTAL	491 137.94	491 137.94

VOTE : Approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, Mr DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER,

Et 4 absents : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

**11/ - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET
D'ASSAINISSEMENT
Rapporteur : Mme ACEITUNO**

Madame Le Maire quitte la séance,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité les suffrages exprimés,**

Adopte le compte administratif du budget « assainissement » de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		35 969.87				35 969.87
Affectations des résultats						
Opérations de l'exercice	9 080.10	6 658.88			2 421.22	
TOTAUX	9 080.10	42 628.75				33 548.65
Résultats de clôture		33 548.65				33 548.65
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						33 548.65

VOTE : Approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, Mr DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER,

Et 4 absentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

**12/ - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2009 –
Rapporteur : Mme ACEITUNO**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité les suffrages exprimés,

ADOpte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2009 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

VOTE : Approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, Mr DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER,

Et 4 absentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

**13/ - AFFECTATION DU RESULTAT 2009 – ASSAINISSEMENT
Rapporteur : Mme ACEITUNO**

Après examen du compte administratif 2009,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité les suffrages exprimés,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 421,22
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actifs	0,00
<u>C. Résultats antérieurs reportés</u>	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	35 969,87
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	33 548,65
Solde d'exécution de la section d'investissement	
E. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	0,00
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
F. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = E + F	0,00
AFFECTATION = D	33 548,65
Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du B.)	
Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	
Report en exploitation R 002 montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672) : 0;00	33 548,65
DEFICIT REPORTE D 002	

VOTE : Approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, Mr DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER,

Et 4 absentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

14/ - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Mme ACEITUNO

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les suffrages exprimés,

APPROUVE la décision modificative n° 1 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	0.00	0.00
Exploitation	33 548.65	33 548.65
TOTAL	33 548.65	33 548.65

VOTE : Approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, Mr DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER,

Et 4 absents : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

15/ - INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Mme GUIDEZ

En décembre dernier, la délibération prise sollicitait le Conseil Général et la DRAC.

Or le Conseil Général ne participe plus au financement de ré-informatisation des bibliothèques.

Seule la DRAC est susceptible de nous apporter une aide, ce que remet en question la réalisation sur 2010.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve l'informatisation du service de la bibliothèque sous logiciel Pergame Major.

Sollicite l'aide de la D.R.A.C. pour la mise en œuvre de cette opération.

Prend note du plan prévisionnel de financement :

- Acquisition postes et logiciels : 9 729,00 € HT
- Subvention DRAC 1 340,00 €
- Reste à charge de la commune 8 389,00 € HT

VOTE : Unanimité

16/ - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Mme GUIDEZ

Les différences par rapport à l'an passé sont dues à l'évolution (en baisse ou en hausse) des effectifs.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit le montant à attribuer à chaque association :

Basket :	4 260.00 €
Foot :	4 800.00 €
Gym aux agrès :	3 130.00 €
Judo :	2 780.00 €
Pétanque:	690.00 €
Taekwondo:	740.00 €
Tennis:	1 730.00 €
Tennis de table:	160.00 €
Moto-Club:	470.00 €
AGV:	720.00 €
Yoga:	260.00 €
Roller Club	520.00 €
Roller Marathon	1 500.00 €

La dépense est inscrite au BP 2010, article 6574.

PRECISE que le versement effectif de la subvention sera fait sous réserve de contrôle du compte administratif 2008 de chaque association et du contrôle de la liste des licenciés.

VOTE : Unanimité

17/ - SUBVENTION ASSOCIATION ART DENTAIRE

Rapporteur : Mme d'AUX de LESCOUT

Cette association interviendra dans toutes les classes en octobre prochain. Il s'agit de sensibiliser les enfants au brossage des dents et l'hygiène buccale.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE d'accorder une subvention de 400.00 € à l'Association ART DENTAIRE.

VOTE : Unanimité

18/ - TARIFS DES REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Mme d'AUX de LESCOUT

Augmentation proposée 1.20 %, c'est-à-dire hausse du coût de la vie.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des repas pris au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2010 :

Quotient	tarif
Jusqu'à 152 €	1.01 €
de 152,01 € à 228 €	2.02 €
de 228,01 € à 304 €	2.63 €
de 304,01 € à 380 €	2.93 €
de 380,01 € à 457 €	3.44 €
457,01 € et plus	3.74 €
Communes extérieures	7.49 €

PRECISE que pour les enfants du personnel communal et ceux des enseignants sur la Commune, le tarif appliqué est celui calculé selon le quotient familial,
INDIQUE que pour les déménagements en cours d'année scolaire, le tarif calculé selon le quotient familial reste acquis pour la durée de l'année concernée.

VOTE : Approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, Mr DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER,

Et 4 absents : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

19/ - TARIFS PERI-SCOLAIRE

Rapporteur : Mme d'AUX de LESCOUT

Augmentation proposée 1.20 %.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

Fixe les tarifs comme suit :

Accueil pré et post scolaire

Jusqu'à 228 €	0.68 €
de 228,01 € à 304 €	0.89 €
de 304,01 € à 380 €	1.15 €
de 380,01 € à 457 €	1.38 €
de 457,01 € à 533 €	1.82 €
de 533,01 € à 609 €	2.40 €
de 609,01 € à 686 €	2.64 €
de 686,01 € à 762 €	2.76 €
de 762,01 € à 838 €	2.86 €
de 838,01 € à 914 €	3.07 €
de 914,01 € à 990 €	3.13 €
de 990,01 € et plus	3.20 €
Communes extérieures	7.30 €

VOTE : Unanimité

20/ - TARIFS FRAIS D'ECOLAGE ANNEE 2010/2011

Rapporteur : Mme d'AUX de LESCOUT

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

FIXE à compter de l'année scolaire 2010/2011 les frais d'écolage comme suit :

Elémentaires

Communes du Canton :	304,90 € par enfant scolarisé
Communes hors Canton :	372,09 € par enfant scolarisé

Maternelles

Communes du Canton :	457,33 € par enfant scolarisé
Communes hors Canton :	914,00 € par enfant scolarisé

VOTE : Unanimité

21/ - TARIFS CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Rapporteur : Mr GELE

La subvention du Conseil Général est désormais soumise à établissement de tarifs calculés selon quotient familial.

Les tranches de revenus sont celles appliquées pour la restauration scolaire.

3% de hausse ont été calculée sur les tarifs de l'an dernier, tarif à partir duquel la dégressivité à été appliquée.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

FIXE, ainsi qu'il suit, les tarifs qui seront appliqués au Conservatoire de musique à compter

Du 1^{er} septembre 2010

DESIGNATION	SAINT-CHERON						COMMUNES EXTERIEURES	
Inscriptions annuelles	15,73 €						18,40	
Quotient	jusqu'à 152 €	de 152,01 € à 228 €	de 228,01 € à 304 €	de 304,01 € à 380 €	De 380,01 € à 457 €	457 € et plus		
Formation musicale et instrument (tarif mensuel)	19,51 €	23,41 €	27,31 €	33,16 €	35,89 €	39,01 €	57,25 €	
- Enfants	28,55 €	34,25 €	39,96 €	48,53 €	52,52 €	57,09 €	95,78 €	
- Adultes								
Enfants de 4 à 7 ans (tarif mensuel)	9,75 €	11,70 €	13,65 €	16,58 €	17,94 €	19,50 €	28,52 €	
- Initiation musicale	9,75 €	11,70 €	13,65 €	16,58 €	17,94 €	19,50 €	28,52 €	
- Instrument								
Tarif pour le 2 ^{ème} instrument (tarif mensuel)	12,90 €	15,48 €	18,06 €	21,93 €	23,74 €	25,80 €	36,91 €	
- Enfants	18,40 €	22,08 €	25,76 €	31,28 €	33,86 €	36,80 €	64,48 €	
- Adultes								
Tarif ensembles et ateliers (tarif annuel)	15,73						18,40	
Membres de l'Harmonie (tarif mensuel)								
- Enfants	Gratuit							35,43 €*
- Adultes	Gratuit							53,11 €*

* Pour les communes extérieures, la gratuité est appliquée pour un groupe de 5 personnes maximum désignées par le Président de l'Harmonie

VOTE : Unanimité

22/ - TARIFS DES PARTICIPATIONS FAMILIALES POUR LE SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL ET LA HALTE GARDERIE

Rapporteur : Mme d'AUX de LESCOUT

Il est rappelé que seuls les tarifs moyens sont modifiés, ils correspondent à la moyenne de tarifs réellement facturés comme demandé par la Caisse d'Allocations Familiales.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs et le calcul des participations des familles pour le Service d'Accueil Familial et la Halte Garderie :

1/ - accueil régulier – Service d'Accueil Familial

Type d'accueil	Composition de la famille			
	1 enfant	2 enfants.	3 enfants	4 enfants
Accueil familial	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
	du revenu mensuel de la famille			

2/ - majoration des tarifs pour l'accueil régulier des enfants des communes extérieures
Crèche Familiales : 0,01 %

3/ - accueil occasionnel Halte Garderie (de 0 à 4 ans)

Type d'accueil	Composition de la famille			
	1 enfant	2 enfants.	3 enfants	4 enfants
Accueil familial	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
	du revenu mensuel de la famille			

4/ - majoration des tarifs pour l'accueil occasionnel des enfants des communes extérieures
Halte Garderie : 0,01 %

5/ - tarif minimum pour les situations d'urgence sociale au Service d'Accueil Familial et Halte Garderie : 0,40 € de l'heure

6/ - tarif moyen pour l'accueil ponctuel ou d'urgence au Service d'Accueil Familial défini annuellement : 1.89 € l'heure

7/ - tarif moyen pour l'accueil ponctuel ou d'urgence à la Halte Garderie défini annuellement : 1.62 € de l'heure

8/ - accueil occasionnel à la Halte Garderie des enfants de 4 à 6 ans :

Quotient	Participation horaire
De 0 à 763 €	1 €
De 763,01 à 1525 €	2 €
De 1525,01 à 2290 €	3 €
Au dessus de 2290,01 €	4 €

PRECISE que le taux d'effort horaire sera calculé pour le Service d'Accueil Familial, accueil régulier, entre le plafond et le plancher des ressources déterminés annuellement par la CAF, Pour la Halte Garderie, accueil occasionnel, le plancher de ressources sera appliqué. Il n'y aura pas de plafond.

VOTE : Unanimité

23/ - TARIFS DES PUBLICITES DANS LE BREF

Rapporteur : Mr GELE

Face aux demandes, il est parfois impossible de faire paraître les annonces en dernière page. L'impact en page intérieur étant plus faible, il convient de prévoir un tarif spécifique.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer un rabais de 25% sur les publicités à paraître à l'intérieur du Bref.
DIT que les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2010 sont les suivants :

Commerçants extérieurs à la Commune

1/8 page (66x90 mm) : 367 €

Plus de 4 parutions et dans la limite de 11 parutions par année civile : 1827 €

¼ page (66x190 mm) : 683 €

½ page : 1260 €

1 page : 2102 €

Commerçants de Saint-Chéron

Dernière page	Pages intérieures
Format : ¼ page	Format : ¼ page
1 parution : 194 €	1 parution : 145.50 €
2 parutions : 309 €	2 parutions : 231.75 €
3 parutions : 472 €	3 parutions : 354.00 €
4 parutions : 629 €	4 parutions : 471.75 €
5 parutions : 786 €	5 parutions : 589.50 €
6 parutions : 943 €	6 parutions : 707.25 €
Plus de 6 parutions et dans la limite de 11 parutions par année civile : 1218 €	Plus de 6 parutions et dans la limite de 11 parutions par année civile : 913.50 €
1/8 page	1/8 page
1 parution : 96 €	1 parution : 72 €
2 parutions : 154 €	2 parutions : 115.50 €
3 parutions : 231 €	3 parutions : 173.25 €
4 parutions : 309 €	4 parutions : 231.75 €
5 parutions : 386 €	5 parutions : 289.50 €
6 parutions : 463 €	6 parutions : 347.25 €
Plus de 6 parutions et dans la limite de 11 parutions par année civile : 610 €	Plus de 6 parutions et dans la limite de 11 parutions par année civile : 457.50 €

VOTE : Unanimité

24/ - TARIFS LOCATION SALLE D'EXPOSITION – ECOMUSEE

Rapporteur : Mr GELE

Les tarifs proposés sont inférieurs à ceux pratiqués dans des musées similaires au nôtre. Mais l'intérêt n'est pas financier, il s'agit d'animer le musée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE que la location de la salle d'exposition du musée se fera à titre gratuit pour les associations Saint-Chéronnaises et les habitants de la Commune,

FIXE à :

- 200 € pour la première semaine incluant les 2 weekends.
- 150 € la semaine supplémentaire.

La location pour les particuliers ne résidant pas à Saint-Chéron et les associations dont le siège n'est pas à Saint-Chéron.

PRECISE que toute location fera l'objet d'un versement d'une caution de 822 €.

VOTE : Unanimité

25/ - TARIFS DES VACATIONS FUNERAIRES

Rapporteur : Mme GUIDEZ

La vacation doit varier entre 20 et 25 €. Elle est aujourd'hui de 7.10 €.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

SOUHAITE que les vacations funéraires à régler par les familles soient les plus faibles possibles.

VOTE : Unanimité

**26/ - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DU
SENAT - AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE DU PONT DE
BOIS**

Rapporteur : Mme GUIDEZ

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet d'aménagement de la cour de l'école maternelle du Pont de Bois par la réalisation d'un sol souple en E.P.D.M.

SOLLICITE, dans le cadre de la réserve parlementaire, une subvention à hauteur de 50 % du montant des dépenses soit 14 482,00 €

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Unanimité

27/ - PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

Rapporteur : Mme TCHAT

Cette participation n'a pas évolué depuis 2005. Il est proposé de la porter à 14 000 € soit une hausse de 2.10 %.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE de porter à 14 000,00 € la participation des bénéficiaires de permis de construire par aire de stationnement non réalisée en zone UA.

DIT que ces produits seront affectés à la réalisation de parcs publics de stationnement.

VOTE : Unanimité

28/ - ACQUISITION DE LA PARCELLE AL N° 255

Rapporteur : Mme TACHAT

Le propriétaire souhaite céder cette parcelle. Celle-ci est mitoyenne des terrains communaux entourant l'étang de la Juinière. Il est opportun de l'acquérir. Prix proposé 8 € / m².

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet d'acquisition de la parcelle cadastré AL n°255 d'une superficie de 7a93 ca pour un montant de 6 344,00 €,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

VOTE : Unanimité

29/ - EXTENSION DU CIMETIERE

Rapporteur : Mme GUIDEZ

Sur 1 562 emplacements que contient le cimetière, seuls 110 sont encore libres. Il faut penser aux besoins futurs.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le périmètre du projet d'extension du cimetière.

SOLLICITE l'autorisation préfectorale pour l'agrandissement de l'actuel cimetière,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches et études nécessaires à cette opération

VOTE : Unanimité

30/ - DECLARATION PREALABLE – REHABILITATION DE LA CANTINE DU PONT DE BOIS

Rapporteur : Mme TACHAT

Les travaux à effectuer à la cantine du Pont de Bois relèvent de la déclaration préalable.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE les travaux de réhabilitation du bâtiment de la cantine du Pont de Bois.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer et signer la demande de déclaration préalable pour ces travaux et toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Unanimité

31/ - REGLEMENT D'UTILISATION DE L'ECOMUSEE

Rapporteur : Mr GELE

Principales spécificités du règlement :

Ordre de priorité pour l'attribution des locaux consacrés aux expositions ou animations temporaires :

- 1) La Mairie de St-Cheron pour toutes les manifestations culturelles qu'elle organise ou organisées sous son patronage direct.
- 2) Les associations à but non lucratif ayant leur siège social à Saint-Chéron pour les activités suivantes : expositions, animations culturelles.
- 3) Les particuliers résidant dans la commune désirant exposer leurs œuvres (peinture, sculpture ou autres).
- 4) Les associations à but non lucratif ayant leur siège social hors Saint-Chéron pour les activités suivantes : expositions, animations culturelles.
- 5) Les particuliers résidant hors de la commune désirant exposer leurs œuvres (peinture, sculpture ou autres).

Ouverture au public :

Mercredi : 15 heures – 18 heures

Samedi : 20 heures – 12 heures et 15 heures – 18 heures

Dimanche : 15 heures à 18 heures

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le règlement applicable aux différentes expositions de l'écomusée, dont un exemplaire ci-joint en annexe.

VOTE : Unanimité

32/ - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE

Rapporteur : Mme d'AUX de LESCOUT

Pour ne pas nuire à la qualité de service, il a été proposé à la rentrée 2009/2010 de réduire les effectifs sur les mardis et jeudis. Pour répondre à la demande des parents et tenir compte des effectifs, les mardis et vendredis deviendront les jours réservés aux seuls enfants dont les 2 parents travaillent.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le règlement de la restauration scolaire, ci-joint en annexe.

VOTE : Unanimité

**33/ - VEOLIA – AVENANT N°1 AU CONTRAT D’AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC
DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE
Rapporteur : Mr HUDAULT**

Cet avenant a pour but de mettre en application les textes réglementaires en matière de déclaration des puits et forages et d’individualisation des compteurs d’eau dans les collectifs.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l’unanimité,**

APPROUVE le projet d’avenant n°1 au contrat d’affermage du service public de distribution d’eau potable à intervenir avec la S.F.D.E.

AUTORISE, Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Contournement : l’étude Faune/flore est en cours. Mais pour ce qui concerne la réalisation des travaux, des retards sont annoncés.
- Conseil des Jeunes : 10 enfants constituent le conseil. 7 sont assidus aux réunions du lundi qui précède les vacances scolaires. Pour l’an prochain le concours écriture est prorogé. Pour information la médaille de la citoyenneté sera remise à 3 enfants lors des cérémonies du 18 Juin.
- Ecoles : pas de fermeture de classe pour le moment.
- Tennis couvert : un rendez-vous avec le Club est prévu prochainement afin de cerner au mieux les besoins.

L’ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h24.

Le présent extrait affiché à la porte de la Mairie en exécution de l’article 56 de la loi du 5 avril 1984.

Le Maire

Jocelyne GUIDEZ